MAISON DE VILLAGE DE TOURINNE : ACTIVITES PONCTUELLES : juin 2019

MAISON DE VILLAGE DE TOURINNE, Place Maquet à 4263 Tourinne

Inaugurée en 2019, la maison de village de Tourinne se compose
d'une salle de 65m2 avec un bar/kitchenette, d'une réserve et d'un WC pour personne handicapée.

	INFOS ET RESERVATION	019/69.62.80 ou info@braives.be ou www.braives.be	
	DEMANDES		**SALLE DE 65 M²**
A	**Ecoles**	Sans rentrée d'argent[1]	Gratuit+ nettoyage si souhaité (30€)
		Avec rentrée d'argent[1]	100€ + nettoyage si souhaité (30€)
B	**Associations[1] braivoises**	Sans rentrée d'argent[1]	Gratuit + nettoyage si souhaité (30€)
		Avec rentrée d'argent[1]	75€ + nettoyage si souhaité (30€)
C	**Privés (hors enterrement) ou entreprises braivoises**		120€ (nettoyage inclus)
D	**Associations[1] non braivoises**	Sans rentrée d'argent[1]	10€/h + nettoyage si souhaité (30€)
		Avec rentrée d'argent[1]	200€ (nettoyage inclus)
E	**Privés (hors enterrement) ou entreprises non braivoises**		250€ (nettoyage inclus)
F	**Enterrements**		75€ + nettoyage si souhaité (30€)

1. Définitions: - **« avec rentrée d'argent »** = les participants payent le jour même ou avant l'activité une participation aux frais (boisson, repas, entrée, cours ou autres) peu importe si l'activité génère ou non des bénéfices.
   - **« association »** = groupe formé de deux personnes ou plus qui décident d'associer leurs efforts pour poursuivre un but d'**intérêt général.** Chaque association souhaitant occuper une salle indiquera l'**intérêt général** recherché par l'activité.
2. Les montants des locations s'entendent charges, utilisations des sanitaires et des wc comprises.
3. Pour C, D « avec rentrée d'argent » et E, le nettoyage de la salle est toujours réalisé par nos soins. Pour une occupation par A, B, D « avec rentrée d'argent[1] » et F, le nettoyage est soit effectué par nos soins pour le prix de 30€ soit effectué par les utilisateurs.
4. Une caution (argent liquide ou virement) sera demandée lors de la remise des clés. Elle sera de 150€ pour toute occupation.
5. La réservation de la salle sera définitive dès la réception d'un acompte de 30% en argent liquide ou par virement.
6. Dans le cas d'une location de plusieurs journées consécutives, le montant sera de 50% du prix affiché pour le 2ème jour et de 25% à partir du 3ème jour.
7. Tout utilisateur des locaux reste responsable, vis-à-vis des tiers et de n'importe quelle autorité ou administration, soit publique, soit privée. Il est tenu, le cas échéant, de payer les taxes, impôts, droits d'auteurs, assurances et autres redevances éventuelles qu'entraîneraient ses activités.
8. L'adaptation des prix de location à l'indice des prix à la consommation s'effectuera, de plein droit, une fois l'an, et pour la première fois le 01 janvier 2020 en utilisant la formule suivante : nouveau prix (arrondi à l'euro) = prix actuel X index de décembre de chaque année
   Index de base de décembre 2019